



Créteil, le 28 novembre 2014

Monsieur Sylvain BERRIOS
Député-Maire de Saint-Maur-des-Fossés
Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle

94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Christian FAVIER,

Sénateur,
Président du Conseil général
du Val-de-Marne

OBJET : Travaux du Grand Paris Express et réalisation d'Est TVM

Monsieur le Député-Maire,

Le Val-de-Marne va faire l'objet, dès 2015 et durant les prochaines années, de travaux importants dans le cadre de la réalisation du Grand Paris Express. Saint-Maur-des-Fossés sera au premier plan de ce projet emblématique, très attendu des Val-de-Marnais-es et plus largement des Francilien-ne-s.

Le métro - obtenu grâce à la mobilisation des citoyens, des acteurs économiques, des associations et des élus - rentrera en chantier au second trimestre 2015. En effet, pour assurer une mise en service du métro en 2020, le chantier de la gare de Champigny-Centre débutera prochainement et aura des impacts pour les riverains et les circulations du secteur. Courant 2015, les travaux s'engageront sur plusieurs sites dont les gares de Créteil-L'Échat, Saint-Maur - Créteil, Bry-Villiers-Champigny ainsi que sur le Site de Maintenance et de Remisage des trains (SMR) de Champigny-sur-Marne.

Cette étape, préparée activement par la Société du Grand Paris et tous les acteurs concernés dont votre commune, implique que toutes les mesures soient prises pour limiter au maximum les nuisances et les difficultés.

Pour cela, il ne semble pas souhaitable d'engager plusieurs grands chantiers, en même temps et aux abords du Grand Paris Express, sans disposer d'une vision d'ensemble des impacts sur les habitants, les circulations, la vie économique, etc. Dans le secteur de Champigny-sur-Marne par exemple, le chantier de la ligne 15 Sud serait concomitant aux chantiers des deux gares du Grand Paris Express, du SMR, du réaménagement du Pont de Nogent et d'Est TVM.

//HÔTEL DU DÉPARTEMENT
21-29, av. du Général-de-Gaulle
94054 Créteil cedex
Tel : +33 1 43 99 70 01
Fax : +33 1 43 99 70 06
courriel : christian.favier@cg94.fr
site : www.cg94.fr

Concernant Est TVM, comme vous le savez, la Déclaration d'Utilité Publique du projet a fait l'objet de recours, en cours d'instruction par les services préfectoraux. Ces recours prolongent, pour certains d'entre eux, les propositions pertinentes formulées par des riverains et commerçants du tracé. Elles ont d'ailleurs été prises en compte dans l'avant-projet d'Est TVM, en cours d'achèvement.

Par ailleurs, l'examen attentif de ces recours ainsi que la complexité des études nécessaires ont entraîné un décalage du calendrier prévisionnel de réalisation du projet. Il apparaît désormais impossible d'engager des travaux avant 2017. Or, ce calendrier – dont le phasage doit être repensé – n'est pas compatible avec les travaux les plus frustratoires du Grand Paris Express.

Il a donc été décidé, en accord avec la Région Ile-de-France, que le projet Est TVM ne serait pas engagé avant ou pendant la phase de travaux du métro et tout particulièrement à Champigny-sur-Marne, secteur très exposé en raison de la multiplicité des chantiers. Cette décision forte s'impose afin de limiter les impacts pour les riverains, sur les réseaux viaires ainsi que sur les circulations de l'ensemble du secteur.

Le gel du projet Est TVM pendant les travaux du métro permettra de poursuivre le dialogue constructif avec les riverains et des élus du tracé d'Est TVM. Par conséquent, absolument aucune expropriation n'a été et ne sera engagée. De plus, les procédures d'acquisitions de nouvelles parcelles sont suspendues dès à présent.

Par ailleurs, la Déclaration d'Utilité Publique signée en juillet dernier permet à présent la levée des emplacements réservés effectués par le Département sur le parcours d'Est TVM dans votre commune, notamment avenue de la libération. Cette levée concrétise l'engagement que j'avais pris devant les élus Saint-Mauriens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de mes salutations distinguées. *et les vôtres*



Christian FAVIER

Copie :

M. Jacques LEROY, Conseiller général de Saint-Maur-des-Fossés Ouest